

CØNTRE LA LOI TRAVAIL NUMÉRO 2 !

Seul 1 électeur sur 7 a voté pour le programme de Macron aux élections législatives. Pourtant, **il veut imposer une super loi El Khomri** en passant par ordonnance pour éviter les amendements. **Son projet, c'est :**

- **Créer un droit du travail différent dans chaque entreprise** : les salaires, les conditions de travail ou les protections en cas de licenciement seront négociés dans l'entreprise et pourront être moins favorables que la loi !
- **Supprimer les aides aux personnes licenciées** : aujourd'hui, un plan de sauvegarde de l'emploi (reclassement, formations, primes de départ) est obligatoire après le licenciement de 10 personnes. Ce seuil va être relevé : **des milliers de salariés licenciés seront sans aide.**
- **Donner plus de pouvoir aux employeurs**, en leur permettant de convoquer des référendums d'entreprise pour déroger au droit.
- **Casser le CDI** avec la création du CDD de chantier que l'employeur peut rompre à tout moment sans verser d'indemnité. En plus, le travail de nuit facilité et le renouvellement illimité du CDD sont envisagés.
- **Désarmer les salariés**, avec la fusion du comité d'entreprise, du comité hygiène sécurité et conditions de travail et des délégués du personnel en une instance, avec moins de droits et discutant par internet avec l'employeur.
- **Etablir des barèmes aux prud'hommes** : **les employeurs hors-la-loi mettront de côté la somme nécessaire pour licencier illégalement** syndicalistes, femmes enceintes, salariés âgés...

**RETROUVEZ NOTRE DÉCRYPTAGE
DU PROJET MACRON ET NOS PROPOSITIONS SUR :
LAFRANCEINSOUMISE.FR**

LE CODE DU TRAVAIL, CE N'EST PAS LE PROBLÈME

Depuis 30 ans, plus on simplifie les licenciements... **plus des gens sont licenciés !** Il n'y a aucun lien entre le droit du travail et l'emploi. Au contraire, des bonnes conditions de travail permettent aux salariés d'être en bonne santé, de construire une famille, de s'investir dans leur emploi. A l'inverse, partout où les politiques de Macron ont été menées, **des millions de salariés sont passés sous le seuil de pauvreté.**

La France insoumise s'engage pour que chacun.e puisse vivre de son travail, et exercer un emploi à ses qualifications. Ainsi, à l'Assemblée nationale, les députées et les députés de la France insoumise ont déposé 132 amendements au projet de loi sur les ordonnances pour s'opposer à la casse du code du travail et défendre nos propositions. **C'est plus que tous les autres groupes réunis !**

LA FRANCE INSOUMISE C'EST :

- Un programme cohérent et moderne : *L'Avenir en commun*
- 7 millions de voix et 20% pour Jean-Luc Mélenchon à la présidentielle
- Un groupe à l'Assemblée nationale pour porter la voix du peuple
- Plus de 500 000 insoumis partout en France
- 4 000 groupes d'appuis pour agir près de chez vous

LES PROPOSITIONS DE LA FRANCE INSOUMISE :

- Abrogation de la loi El Khomri
- Droit de veto aux représentants des salariés sur les décisions stratégiques
- Hausse du SMIC
- Interdiction des licenciements boursiers
- Droit pour les salariés de reprendre leur entreprise en coopérative si l'actionnaire veut la fermer ou délocaliser
- 35h réelles avec augmentation de la majoration des heures supplémentaires et 32h pour le travail de nuit
- Maximum de 10 % de CDD par entreprise (5 % dans les grandes entreprises)
- Renforcement de l'inspection du travail
- Création de 3 millions d'emplois par la relance de l'activité, la transition écologique, le protectionnisme solidaire

JE REJOINS LA FRANCE INSOUMISE !
www.lafranceinsoumise.fr

CØNTRE LA LOI TRAVAIL NUMÉRO 2 !

Seul 1 électeur sur 7 a voté pour le programme de Macron aux élections législatives. Pourtant, **il veut imposer une super loi El Khomri** en passant par ordonnance pour éviter les amendements. **Son projet, c'est :**

- **Créer un droit du travail différent dans chaque entreprise** : les salaires, les conditions de travail ou les protections en cas de licenciement seront négociés dans l'entreprise et pourront être moins favorables que la loi !
- **Supprimer les aides aux personnes licenciées** : aujourd'hui, un plan de sauvegarde de l'emploi (reclassement, formations, primes de départ) est obligatoire après le licenciement de 10 personnes. Ce seuil va être relevé : **des milliers de salariés licenciés seront sans aide.**
- **Donner plus de pouvoir aux employeurs**, en leur permettant de convoquer des référendums d'entreprise pour déroger au droit.
- **Casser le CDI** avec la création du CDD de chantier que l'employeur peut rompre à tout moment sans verser d'indemnité. En plus, le travail de nuit facilité et le renouvellement illimité du CDD sont envisagés.
- **Désarmer les salariés**, avec la fusion du comité d'entreprise, du comité hygiène sécurité et conditions de travail et des délégués du personnel en une instance, avec moins de droits et discutant par internet avec l'employeur.
- **Etablir des barèmes aux prud'hommes** : **les employeurs hors-la-loi mettront de côté la somme nécessaire pour licencier illégalement** syndicalistes, femmes enceintes, salariés âgés...

**NON A LA CASSE DU CODE DU TRAVAIL
RASSEMBLEMENT
MERCREDI 12 JUILLET À 18H30
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE**

CØNTRE LA LOI TRAVAIL NUMÉRO 2 !

Seul 1 électeur sur 7 a voté pour le programme de Macron aux élections législatives. Pourtant, **il veut imposer une super loi El Khomri** en passant par ordonnance pour éviter les amendements. **Son projet, c'est :**

- **Créer un droit du travail différent dans chaque entreprise** : les salaires, les conditions de travail ou les protections en cas de licenciement seront négociés dans l'entreprise et pourront être moins favorables que la loi !
- **Supprimer les aides aux personnes licenciées** : aujourd'hui, un plan de sauvegarde de l'emploi (reclassement, formations, primes de départ) est obligatoire après le licenciement de 10 personnes. Ce seuil va être relevé : **des milliers de salariés licenciés seront sans aide.**
- **Donner plus de pouvoir aux employeurs**, en leur permettant de convoquer des référendums d'entreprise pour déroger au droit.
- **Casser le CDI** avec la création du CDD de chantier que l'employeur peut rompre à tout moment sans verser d'indemnité. En plus, le travail de nuit facilité et le renouvellement illimité du CDD sont envisagés.
- **Désarmer les salariés**, avec la fusion du comité d'entreprise, du comité hygiène sécurité et conditions de travail et des délégués du personnel en une instance, avec moins de droits et discutant par internet avec l'employeur.
- **Etablir des barèmes aux prud'hommes** : **les employeurs hors-la-loi mettront de côté la somme nécessaire pour licencier illégalement** syndicalistes, femmes enceintes, salariés âgés...

ici texte à remplacer
localement
pour rassemblement
ici emplacement